



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affiliation

Question écrite n° 98923

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le refus de certains praticiens de recevoir des patients bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU). En effet, à l'origine instituée pour permettre à tous de bénéficier de soins, un nombre important de praticiens, notamment spécialistes, refusent de recevoir ces patients, sous prétexte que ces derniers ne pourront pas s'acquitter des dépassements d'honoraires. D'autres, parallèlement, s'interrogent sur les critères d'attribution de la CMU et dénoncent de nombreux abus quant à son attribution. Il lui demande si le Gouvernement est en mesure d'instaurer des moyens pour vérifier les conditions d'application de la CMU.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98923

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6970